

Vivre à **SERQUIGNY**



La médiathèque fête ses 5 ans

Bulletin d'informations municipales
N° 36 - Juillet 2013

● Cimetière



Sépultures oubliées

Le Conseil Municipal a récemment décidé d'entreprendre une procédure de reprise de certaines concessions du cimetière communal.

Plusieurs sépultures ne sont pas entretenues et sont en mauvais état.

Certaines d'entre elles sont même dangereuses pour la sécurité des visiteurs.

Cette procédure se déroulera en trois étapes dont la première sera matérialisée par un procès-verbal d'abandon qui sera dressé le 1^{er} juillet. A compter de cette date, les ayants droit auront un délai de trois ans pour effectuer d'éventuels travaux. A l'issue de celui-ci, si rien n'a changé, un second procès-verbal sera dressé à l'été 2016.

Les sépultures concernées par cette démarche sont affichées en mairie et à l'entrée du cimetière.

Toute personne ayant des renseignements sur les défunts, les familles ou les ayants droit des tombes concernées, est priée de prendre contact avec les services administratifs de la mairie au 02 32 44 10 15.

● Rappel

Les propriétaires ou fermiers riverains des routes départementales, voies communales ainsi que des chemins ruraux sont tenus, tous les ans, de procéder à l'égagement des haies et des arbres leur appartenant afin de ne pas gêner la circulation et d'assurer la sécurité de chacun.

● Site internet

N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans l'espace téléchargement.

www.serquigny.fr

● Sommaire

3 Edito

4 Délibérations du Conseil Municipal

11 La Communauté de Communes

12 Les travaux

16 La réforme des rythmes scolaires

18 Visite et activités pour les élèves

19 Du côté de nos aînés

20 La médiathèque

22 Retour en images

23 Les festivités des 12/13/14 juillet

24 Le sport

26 Renseignements utiles



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le conseil Municipal vient d'adopter les budgets 2013 de la commune, de l'assainissement, du gîte.

Ils sont consacrés au bon fonctionnement des services et à dégager des marges pour nos investissements.

Les contraintes budgétaires et notre volonté de ne pas augmenter les taxes communales nous obligent à faire des choix difficiles.

Nous réaliserons la 2^e tranche de l'aménagement du centre ville, nous poursuivrons les travaux de réfection de l'école Jean Jaurès et renouvellerons les jeux de l'école maternelle et du parc derrière la mairie.

L'extension du réseau eaux usées est en cours au Grand Hamel, des études seront effectuées au Petit Nassandres et aux Terriers.

Le Conseil Municipal a adopté le principe de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013.

L'objectif étant de faire bénéficier à l'ensemble des enfants de nouvelles activités.

Je remercie mes adjoints et les enseignants pour l'important travail réalisé.

La médiathèque qui fête ses 5 ans est au cœur de nos activités culturelles, n'hésitez pas à venir rendre visite à l'équipe d'animation.

Le Préfet a pris l'arrêté de fusion au 1er janvier 2014 des communautés de communes de Serquigny et de Beaumont formant un ensemble de 24 communes et de 15800 habitants.

Soyez assurés de notre volonté de réussir à garantir et à développer nos services.

Je voudrais saluer le dynamisme de nos Associations qui se traduit par de nombreuses activités de qualité.

Je vous invite à participer aux festivités organisées par le comité des Fêtes avec le soutien de la mairie à l'occasion de la fête communale les 12/13/14 juillet.

Au plaisir de nous rencontrer.



Lionel PREVOST
Maire Serquigny
Président de la Communauté de Communes
Risle Charentonne
Vice Président du Conseil Général de l'Eure



Séance du 19 décembre 2012

● ETUDE FTTH

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Le Département de l'Eure mène depuis longtemps une politique pour favoriser l'insertion de tous et lutter contre les fractures territoriales. Les actions menées en faveur du développement numérique des territoires y participent notamment.

Les efforts réalisés ont permis l'augmentation de lignes dégroupables (entre 15 et 30% de lignes supplémentaires par rapport à des territoires ruraux n'ayant pas eu de projet numérique), la réduction des tarifs pour les habitants et la garantie de l'accès haut débit pour tous par l'installation de stations de base Wimax, ainsi qu'une aide aux particuliers pour l'installation d'antennes satellites quand le Wimax et l'ADSL sont défaillants.

L'enjeu des prochaines années va bien au-delà : il va s'agir en effet de permettre et favoriser le déploiement d'infrastructures de communication à très haut débit (fibre optique) et cet enjeu dépasse les compétences et les finances départementales.

Le Département de l'Eure souhaite contribuer, comme la loi le lui permet, à la mise en place d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du territoire, afin que tous les territoires puissent bénéficier, à terme, d'un réseau d'infrastructures de communication répondant aux besoins actuels et futurs.

Ainsi il souhaite associer étroitement l'ensemble des intercommunalités afin d'intégrer leurs spécificités, attentes et ambitions dans les réflexions portées par le SDAN.

Le Conseil Communautaire Risle Charentonne a inscrit au budget primitif 2012 les crédits nécessaires à la réalisation d'une étude. Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il convient de procéder à la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Modification des statuts

Le Conseil Communautaire Risle Charentonne a décidé la modification de ses statuts dans sa séance du 28 juin 2012. Il appartient à chaque conseil municipal de la CCRC de voter cette modification pour qu'elle puisse être entérinée.

Le Conseil Municipal, décide sur proposition de Monsieur le Maire d'ajouter aux statuts (aux compétences facultatives), un alinéa « Réalisation d'une étude fibre optique très haut débit (FTTH) »

● FUSION DES SAEP DE FONTAINE LA SORËT ET DE LA VALLEE DE LA RISLE

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet de l'Eure a pris un arrêté en date du 23 octobre dernier portant projet de périmètre qui dresse la liste des communes intéressées par la fusion du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Fontaine la Sorêt et du SAEP de la Vallée de la Risle.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de cette fusion.

Le Conseil Municipal, émet un Avis Favorable sur la fusion des SAEP de Fontaine la Sorêt et de la Vallée de la Risle.

● MODIFICATION DES STATUTS / TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Communautaire Risle Charentonne ayant décidé la modification de ses statuts dans sa séance du 28 juin 2012, il appartient à chaque conseil municipal de la CCRC de voter cette modification pour qu'elle puisse être entérinée.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoit la dissolution du syndicat de transport scolaire de Nassandres (SITE) à compter du 1er janvier 2013.

Il est indiqué que les communes concernées ont demandé le report de la date de l'entrée en vigueur de cette disposition au 31 août 2013, afin de tenir compte des contraintes liées à la compétence exercée (année scolaire).

Séance du 19 décembre 2012 (suite)

● **MODIFICATION DES STATUTS / TRANSPORT SCOLAIRE (suite)**

La compétence transport scolaire doit revenir aux communes. Cette compétence est exercée par la Communauté de Communes de Bernay et ses Environs (CCBE) et l'Intercom Pays Beaumontais (IPB).

Le Conseil Municipal décide la modification des statuts de la Communauté de Communes Risle Charentonne et l'intégration aux statuts de la CCRC la compétence transport scolaire qui pourra ensuite conventionner avec les communautés de communes voisines.

● **BOIS COMMUNAUX / PROJET DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède 25 ha de bois communaux au hameau Village La Mare, les « Petits Communaux » et les « Grands Communaux » qu'il convient d'entretenir.

Monsieur le Maire souhaite que la commune adhère à la coopérative COFOROUEST afin que cette dernière accompagne la commune dans cette démarche. L'adhésion s'élève à 6 € pour 5 ha soit 30 € correspondant à la prise de parts dans la coopération (15 parts).

• **Bois des « Petits Communaux » Village La Mare**

Pour l'année 2013, une partie du bois serait découpée en trois tranches et proposée à l'affouage (vente de bois sur pied aux personnes de la commune intéressées qui se chargent de la coupe et de l'entretien de la parcelle).

Monsieur le Maire propose de fixer la taxe d'affouage à hauteur de 7 € le stère. (10 personnes ont ainsi bénéficié de bois pour un total de 110 stères). Le reste du bois pourrait être mis en exploitation par parcelles définies tous les ans.

Dans un deuxième temps, il conviendra de reboiser la parcelle de l'ancienne décharge.

• **Bois des « Grands Communaux » Village La Mare**

Composée de résineux, ce bois nécessite une première éclaircie urgente. COFOROUEST effectuera le marquage des résineux en surnombre. Un contrat et un cahier des charges seront établis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve cette proposition

● **CIMETIERE / Modification du règlement intérieur et des tarifs**

Le cimetière est doté d'un règlement intérieur, adopté lors de la séance du 03 juillet 2012, et modifié une première fois lors de la séance du 03 octobre 2012.

Il convient de le modifier une deuxième fois afin de définir les règles relatives au scellement d'urnes sur un monument funéraire. Des demandes de ce type ont déjà été formulées et ces pratiques deviennent de plus en plus courantes.

Il est nécessaire de fixer un tarif en conséquence.

Le Conseil Municipal décide de facturer le scellement à la même hauteur que le droit de superposition à savoir 28 euros au 1er janvier 2013.

● **Dégrèvement de la part communale sur l'assainissement des eaux usées**

Un usager a subi une importante fuite d'eau sur ses canalisations (après compteur).

Considérant que l'eau sur-consommée n'a pas été assainie, le Conseil Municipal décide d'exonérer cet usager du paiement de la part communale sur l'assainissement en ce qui concerne la sur-consommation. L'exploitant du réseau, la Société Véolia Eau, renoncera également à sa rémunération sur la partie assainissement, à l'exception d'une franchise équivalente au double de la consommation annuelle moyenne.

Séance du 19 décembre 2012 (suite)

● FIXATION DE LA PVR LOTISSEMENT DES BRUYERES

Vu la délibération du 24 juin 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de SERQUIGNY, considérant que l'implantation de futures constructions au Village La Porte, le long de la voie publique permettant l'accès au lotissement rue des Bruyères à la parcelle cadastrée section E n°313, à l'intersection avec la rue des Bruyères, transférée après travaux, justifie des travaux d'extension du réseau d'électricité basse tension sur un linéaire de 81 mètres, selon l'avant projet sommaire établi par ERDF le 10 décembre 2012 et dont le coût total s'élève à 3 117,70 € TTC ;

- Considérant que sont exclus du secteur à aménager et du périmètre nécessaire au calcul de la PVR, les terrains déjà desservis par le réseau d'électricité tels qu'ils figurent sur le plan ci-joint ;
- Considérant que dans la limite de 80 mètres depuis la limite d'emprise de la voie publique d'accès, en l'absence de toutes circonstances locales pouvant motiver une adaptation de cette limite, le secteur à aménager dispose d'une superficie de 4 163 m² ;

Le Conseil municipal :

- Décide d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau ERDF basse tension dont le coût total estimé s'élève à 3 117,70 € TTC.
- Fixe à 30% la part du coût des réseaux mise à la charge des propriétaires fonciers.
- Que les propriétés foncières concernées sont situées à 80 mètres de part et d'autre de la voie.
- Fixe le montant de la participation pour voirie et réseaux, due par mètre carré de terrain desservi à 0,22 € TTC
- Que les montants de participation dus par mètres carrés de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L.332.11-2 du code de l'urbanisme.

Séance du 27 mars 2013

● APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION (Commune, Assainissement, Gîte).

En 2012 les dépenses de fonctionnement du budget principal ont été maîtrisées (1 486 183,16 €, soit + 7.75% par rapport à 2011) et les recettes optimisées (1 849 544,20 € soit + 1,38 % par rapport à 2011) dégagant ainsi un résultat positif de 363 361,04 €. En investissement, les dépenses 2012 ont été de 663 667,43 € et les recettes de 785 609,48 €.

En 2012 les dépenses de fonctionnement du budget Assainissement ont été également maîtrisées (77 015,55 €) et les recettes se sont élevées à (104 227,38 €) dégagant ainsi un résultat positif de 27 211,83 €.

En investissement, les dépenses ont été de 131 415,24 € et les recettes de 130 226,78 €.

Pour le Gîte, les dépenses de fonctionnement en 2012 étaient de 17 548,43 € et les recettes de 23 007,03 €.

● DECISION RELATIVE A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente le projet de fonctionnement du temps libre éducatif à l'école primaire élaboré dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de fonctionnement du temps libre éducatif, approuve à l'unanimité l'application de ladite réforme dès la rentrée scolaire prochaine conformément au projet présenté, et mandate Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches afférentes à ce dossier.

● REGIME DES PRIORITES DANS LE CENTRE-VILLE

Suite aux travaux de centre-ville (tranche ferme) et afin de réduire la vitesse sur cette voie, le Conseil Municipal décide que la RD 133 ne sera plus prioritaire en agglomération dès signature de l'arrêté (le panneau en entrée de ville devra être déposé). La priorité à droite devient la règle le long de cette voie.

Séance du 27 mars 2013(suite)

● **RECOURS A UN AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)**

Suite aux petits délits et infractions (problèmes de divagations d'animaux, de stationnement, de voisinage, etc...), Monsieur le Maire propose donc de recourir aux services d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). En dehors de la verbalisation des infractions à l'arrêt et au stationnement de véhicule, les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont compétents pour relever le défaut d'apposition du certificat d'assurance et sont habilités en matière de salubrité, d'urbanisme et de lutte contre les nuisances sonores. Leur confier une autre tâche relève du choix du maire.

Les ASVP sont, sur demande du Maire, nécessairement agréés par Le Procureur de la République et assermentés par le juge d'instance. Le Conseil Municipal, décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^e classe de 3/35^e, affecté à la surveillance de la voie publique et du parc derrière la Mairie.

● **FUSION DES SAEP DE FONTAINE LA SORËT ET DE LA VALLEE DE LA RISLE**

Le Conseil Municipal approuve la fusion des SAEP Vallée de la Risle et Fontaine la Sorêt qui donnera lieu à la création d'un nouveau syndicat au 1er janvier 2014, et nomme :

- En qualité de délégué titulaire : Lionel PREVOST,
- En qualité de délégué suppléant : Armand COROUGE.

● **CCRC / CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE**

La Commune de Serquigny et la Communauté de Communes Risle Charentonne ont conclu, en 2006, une convention de prestation de service relative à l'entretien courant du gymnase, de la déchetterie et de l'école de musique. Après une première reconduction en 2009, la durée de trois années prévue à la convention est aujourd'hui arrivée à son terme. La prestation de service au profit de la Communauté de Communes ayant vocation à se poursuivre, le Conseil Municipal décide de reconduire la convention.

● **CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE AVEC LE RELAIS DEPARTEMENTAL DES GITES DE FRANCE DE L'EURE**

Le gîte de Serquigny est affilié aux Gîtes de France et a reçu la note de « 3 épis ».

Afin d'augmenter la visibilité sur internet de notre gîte et du Relais Départemental des Gîtes de France de l'Eure, le Conseil Municipal décide de passer un contrat avec cette structure pour procéder à l'échange de logo/bannière sur les sites internet de chacun.

Ainsi, le logo des Gîtes de France de l'Eure sera visible sur notre page « Gîte ».

● **ANTENNE RELAIS SFR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après de longues démarches administratives entre SFR et Bouygues, tout est en règle pour installer une antenne relais SFR sur le pylône Bouygues Télécom, situé à proximité de la déchetterie. Les travaux ont débuté mi-mars pour une durée de 3 mois.

● **RECEPTION TNT :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après plusieurs interpellations quant à une réception TNT de mauvaise qualité, il s'avère qu'une partie de Serquigny se trouverait dans une zone où les signaux de deux émetteurs (Beaumont le Roger et Rouen Grand Couronne) se paralysent mutuellement, diminuant la qualité de la réception. Des courriers à Télévision Diffusion de France et à Tous au Numérique vont être envoyés afin de trouver une alternative et de répondre aux attentes des habitants.

Séance du 10 avril 2013

● **APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 (Commune, Assainissement et Gîte)**

Voir détails page suivante

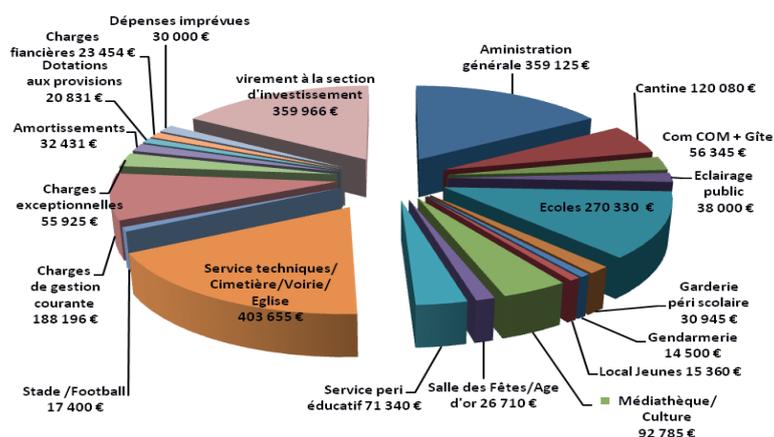
Séance du 10 avril 2013 (suite)

● SYNTHÈSE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2013

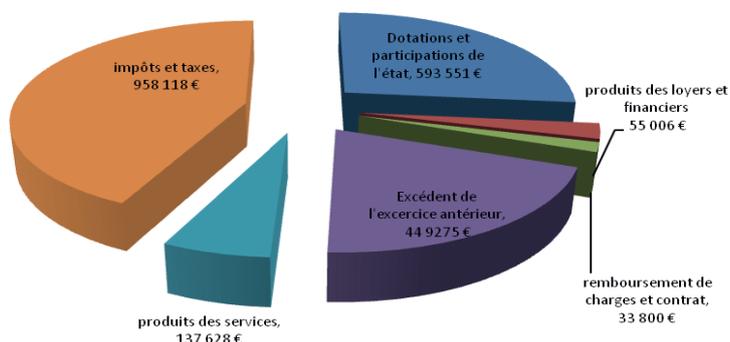
Ce budget primitif 2013 a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 227 378 € en fonctionnement et à 1 411 605 € en investissement.

La section de fonctionnement prévoit le financement de toutes les dépenses générales des services de la commune, principalement, les dépenses de personnel, l'entretien des bâtiments et voies, l'énergie pour le chauffage des bâtiments, le fonctionnement des services scolaires (fournitures, équipement des classes, transport scolaire pour se rendre à la piscine), les contrats d'entretien de maintenance et de prestation de service, les subventions versées aux associations et autres organismes.

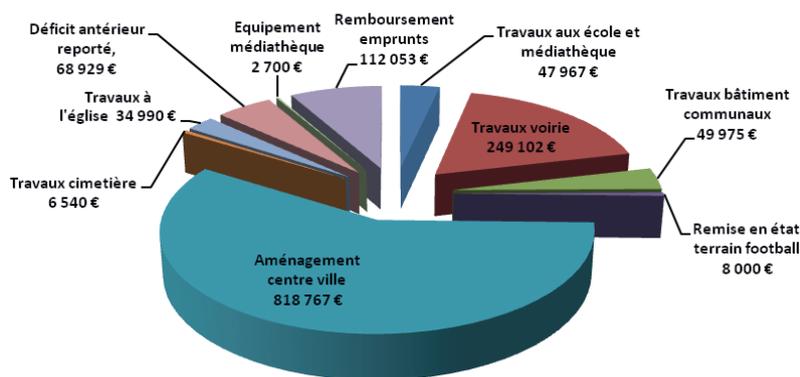
Dépenses de fonctionnement



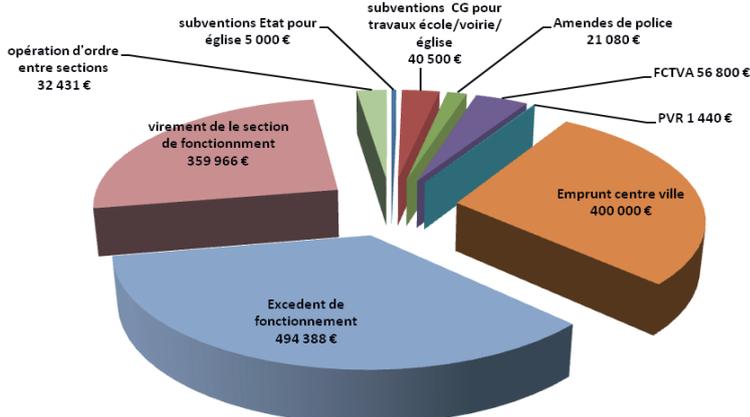
Recettes de fonctionnement



Charges d'investissement



Ressources d'investissement



En ce qui concerne l'investissement, le budget prévoit :

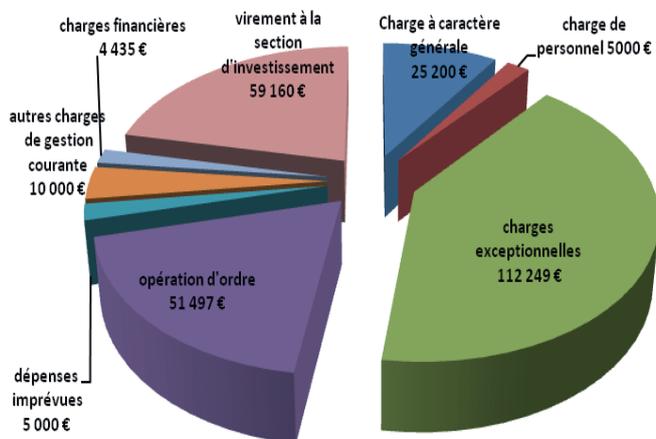
- la poursuite de l'aménagement du centre ville ;
- un programme de travaux aux écoles (changement de fenêtres et d'une pompe de chauffage, l'achat de jeux) ;
- un programme de voirie et la réfection de chemins communaux ;
- des travaux sur les bâtiments communaux et au cimetière ;
- quelques travaux conservatoires de l'église,
- quelques fournitures à la médiathèque ;
- la remise en état du terrain annexe de football ;
- le remboursement des emprunts.

Séance du 10 avril 2013 (suite)

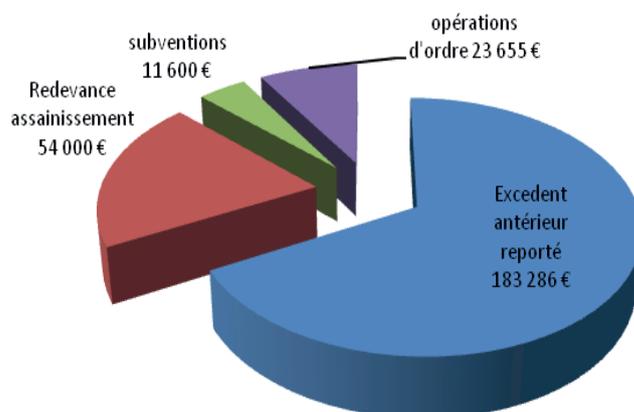
BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

Notre programme de travaux d'assainissement se présentera en 2013 de la façon suivante : travaux, à la station d'épuration (redistribution des pompes sur le bassin d'orage et travaux divers), à des extensions de réseaux, Sente à Papier, rue Max Carpentier, rue du Grand Hamel, création des attentes des eaux usées pour le Pôle médico-social, frais d'études pour le Petit Nassandres et Courcelles versées aux associations et autres organismes.

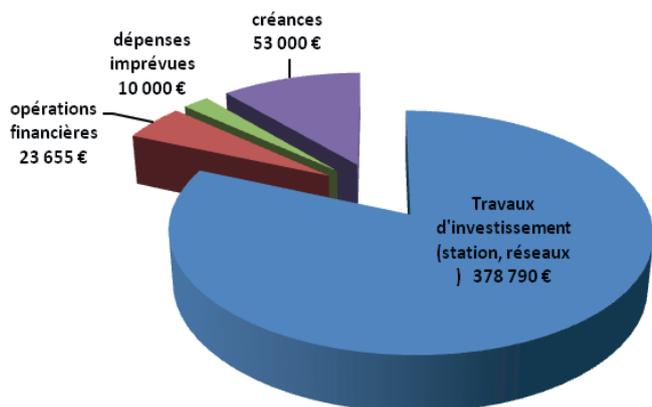
Dépenses fonctionnement 2013



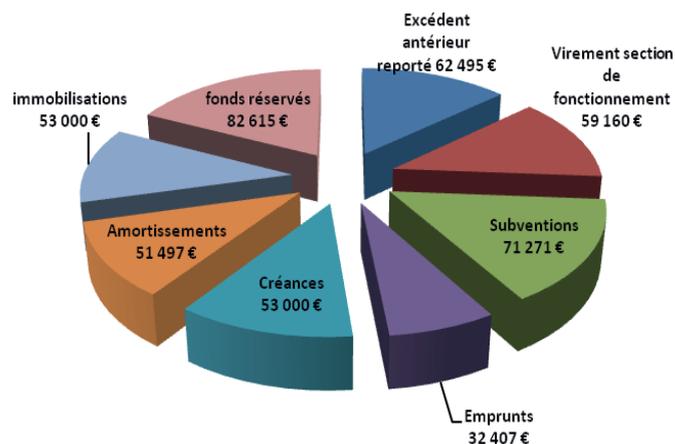
Recettes fonctionnement 2013



Dépenses investissement 2013



Recettes investissement 2013



Budget du Gîte

Notre gîte reste très utilisé, l'ensemble de sa gestion et son entretien sont pris en compte intégralement par les locations.

DEPENSES	
Charges de personnel	8 000 €
Charges de gestion courante	70 376 €
Cotisation Gîte de France	400 €
Charges exceptionnelles	15 500 €
Dépenses imprévues	5 000 €
Total	99 276 €

Recettes	
Excédent antérieur reporté	79 276 €
Location du Gîte	20 000 €
Total	99 276 €

● LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	Subventions 2013
A.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E.	750,00 €
A.D.M.R.	677,00 €
A.S. Carsix	413,00 €
Amicale des Chasseurs	185,00 €
Association des Usagers SNCF Bernay	46,00 €
Bitume 27	87,00 €
Comité départemental d'athlétisme de l'Eure	25,00 €
Club de l'Age d'Or	1 868,00 €
Club de pétanque de la Charentonne	598,00 €
Comité des Fêtes	6 450,00 €
Comité des Fêtes (Feu d'artifices)	2 500,00 €
D.D.E.N.	35,00 €
Donneurs de sang bénévoles Bernay	61,00 €
Entente Cycliste	3 051,00 €
Entente Cycliste exceptionnelle course	730,00 €
Football Club	17 750,00 €
Loisirs & Culture	2 061,00 €
Prévention routière	65,00 €
Restos du Cœur	90,00 €
S.P.A. Appeville Annebault (SARS)	650,00 €
Secours Populaire	400,00 €
Société de Pêche	185,00 €
U.N.R.P.A.	1 868,00 €
Alcool assistance	300,00 €
Judo club de Menneval	104,00 €
Le Temps des Cerises (marionnettes)	1 600,00 €
Les papillons Blancs	104,00 €
La Croix Rouge Française	52,00 €
Association Bernayenne des collectionneurs	70,00 €
Club de gymnastique de l'Espérance	60,00 €
Muzaïka	150,00 €
Provisions	515,00 €
TOTAL	43 500 €



La Coopération entre nos communes est en marche pour donner plus de moyens, de force, de cohérence aux projets de nos territoires.

Le Préfet de l'Eure vient de prendre l'arrêté en date du 27 mai 2013 portant création d'un nouvel établissement public issu de la fusion des Communautés Risle Charentonne et de l'Intercom du Pays Beaumontais.

Cette nouvelle communauté de communes portera le nom de

INTERCOM RISLE ET CHARENTONNE.

Elle sera constituée de 24 communes, Barc, Barquet, Beaumontel, Beaumont le Roger, Berville la Campagne, Bray, Carsix, Combon, Ecardenville la Campagne, Fontaine l'Abbé, Goupillières, Grosley sur Risle, La Housaye, Launay, Nassandres, Perriers la Campagne, Le Plessis Sainte Opportune, Romilly la Puthenaye, Rouge Perriers, Sainte Opportune du Bosc, Serquigny, Thibouville, Le Tilleul Othon.

Cet ensemble représentera 15864 habitants.

Il sera mis en place au 1^{er} janvier 2014.

Il sera composé au départ des délégués actuels des 2 communautés de communes, jusqu'aux élections municipales de mars 2014.

Ensuite il y aura 46 délégués élus lors des élections municipales avec 5 représentants pour Serquigny.

Nous travaillons au quotidien pour assurer l'harmonisation des compétences, des services, des tâches à répartir. Cela nécessite de nombreuses réunions pour permettre d'assurer dans de bonnes conditions cette fusion.

Nous avons de nombreuses compétences en commun, économie, voirie, déchetterie, enfance et jeunesse, SPANC qui nécessitent une harmonisation de fonctionnement de tarifs en garantissant le maintien des habitudes, de la proximité pour nos habitants.

L'Ecole de musique gardera son antenne à Serquigny.

D'autres services passeront à la communauté, comme la station d'épuration, les contrats d'affermage se poursuivront à leur terme, de même pour le ramassage des ordures ménagères et la déchetterie.

Nous pourrions bénéficier de services nouveaux, les aides à domicile, foyer résidence personnes âgées, office du tourisme, transport scolaire.

Nous aurons à mettre en place un projet de territoire incluant les zones d'activité y compris Carsix, le très haut débit. Voilà le résumé de manière synthétique de la situation, vous pouvez compter sur notre volonté d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général.

Travaux d'assainissement au grand hamel



● **Objet :**

Les travaux d'assainissement réalisés par l'entreprise SONOTER dans le secteur du Grand Hamel/Arkema consistent :

- en la reprise du réseau des eaux pluviales sur le tronçon entre la route départementale n°133 et la voie SNCF,
- l'extension du réseau des eaux usées sur la rue du Grand Hamel et la rue du grand Hameau,
- le raccordement du CERDATO et d'ARKEMA pour les eaux domestiques,
- le passage des fourreaux pour le futur réseau de fibre optique.



● **DEPENSES**

- Maîtrise d'œuvre	11 610 € HT
- Rue du Grand Hamel + Arkema + Rue du Grand Hameau	173 532 € HT
- Passage sous voie SNCF (suivi et maîtrise d'ouvrage)	10 651 € HT
- Essai de réception	2 163 € HT
- Branchements électrique et téléphonique	4 350 € HT
- Etude géotechnique	3 449 € HT
- Passage fourreaux FTTH	11 120 € HT
TOTAL HT	216 875 € HT
TOTAL TTC	259 382,50 € TTC

● **RECETTES**

Subvention Agence de l'Eau : 30% de 205 755 €	61 726,50 € TTC
Prêt à taux zéro : 50% de 61 726,50 €	30 863,25 € TTC
Participation Voies et Réseaux :	6 458,40 € TTC
Autofinancement :	160 334,35 € TTC
TOTAL TTC	259 382,50 € TTC

Les travaux ont démarré le 11 mars dernier. Le passage sous la voie SNCF a été effectué par forage. Une convention avec ARKEMA et le CERDATO est en préparation afin de fixer le montant de la redevance et les modalités de déversement des effluents. Aujourd'hui la 1^{ère} partie des travaux du réseau d'assainissement est terminée. Les travaux dans la rue du Grand Hameau devraient reprendre en septembre si le niveau de la nappe phréatique a suffisamment baissé.

Quelques travaux réalisés par nos services techniques



● **Réparation du tracteur-tondeuse ISEKI :**
 A l'issue d'une saison de tonte soutenue, le tracteur-tondeuse de la commune avait besoin cet hiver d'une remise en état. En effet, une fuite d'huile ne permettait plus la traction du tracteur et de petites réparations annexes étaient nécessaires. Nos agents techniques ont pris en charge cette maintenance dans leur atelier.

Réparation du boîtier réducteur et de l'hydraulique, changement de roulements, de joints et plusieurs arbres de transmission.



Remise en état des allées, dans le lotissement de la vallée de la Forge 2 ainsi que dans le parc communal : taille, décaissement, remblai en sable et compactage.

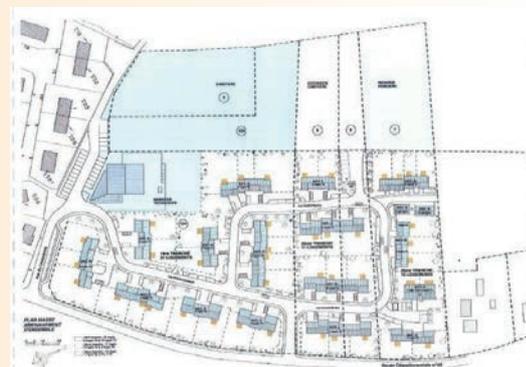


● **Emplois saisonniers :** Des jeunes de la commune sont pris en contrats saisonniers dans les différents services municipaux, cet été 9 jeunes bénéficieront de ces contrats. 3 contrats aidés travaillent actuellement à la médiathèque et à la voirie et sont accueillis également de nombreux stagiaires des écoles de la région et des personnes en stage de formation professionnelle.

Début des travaux de construction du Loquerais 3



En avril a démarré la construction du Locquerais 3, dernière tranche des travaux sur cette partie de la commune qui doit compter 13 logements (1 T2, 5 T3, 6 T4 et 1 T5).



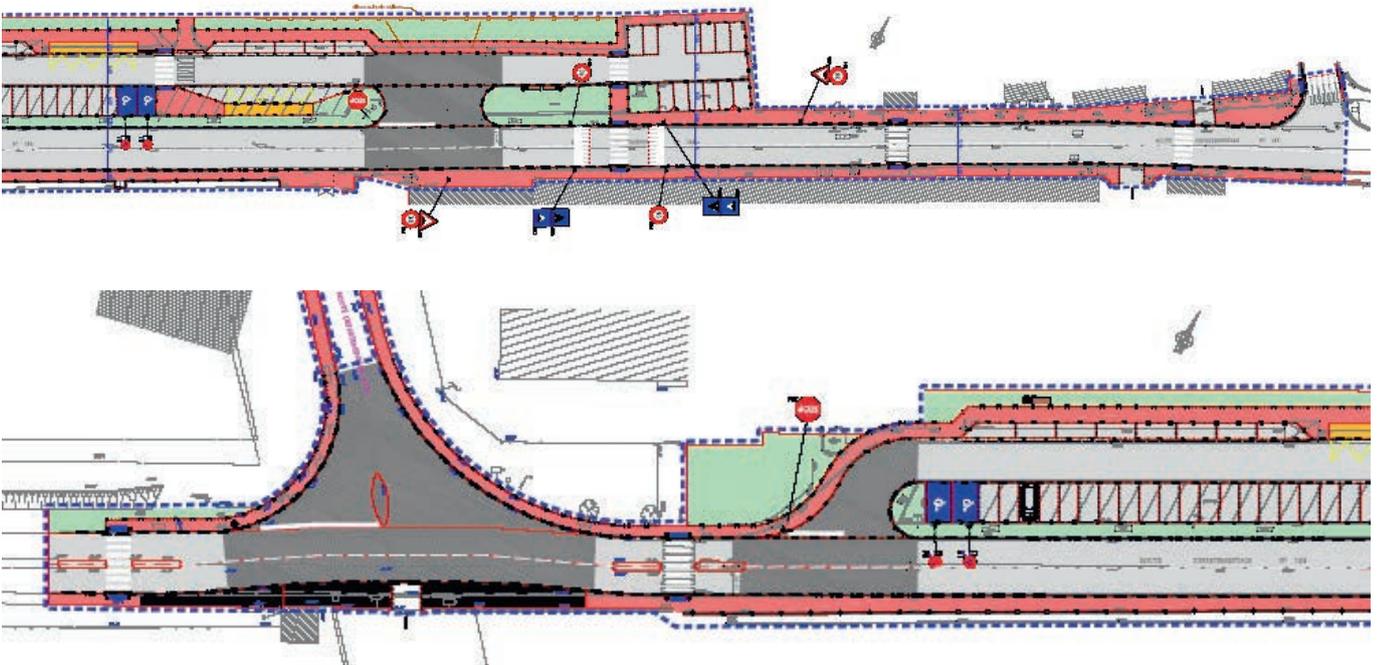
Cette opération comprend 9 logements individuels allant du T2 au T5 ainsi que 4 logements collectifs allant du T2 au T3. La livraison de ces logements est prévue au début du 4^e trimestre 2014. La maison blanche face à la mairie sera rénovée pour 1 logement F5.



● Aménagement au Bourg aux Oues

Création de 7 places de stationnement après arrachage des arbres morts et nivellement de l'espace vert situé à l'intersection de la rue des chênes et de la rue Dupont de l'Eure.

Travaux centre ville deuxième tranche



Légende

Revêtements		Mobilier urbain	
Enrobé noir		Potelet à tige blanche	
Enrobé rouge		Stampe en pierre	
Grands dalles avec lignes de joint		Dalle	
Pavés cobble		Dalle podotactile	
Dalle Béton levé à créer		Closure de l'école	
Dalle Béton levé à rénover		Corbeille de propriété	
		Barre	
		Barrière	
		Mobilier à encoche pour portés-épaules	
Bordures		Espaces verts	
Profilés		Mobilier fleur	
Bordure T2 + cariveau CS2			
Bordure T2		Plantations	
Bordure A2 + cariveau CS2		Autre hautes fives protégés	
Bordure A2		Autre hautes fives sélectif conservés	
Cariveau CC1		Fleurs	
Bordure P1			
Cariveau à grille			
Châssis			
Châssis en pavé granit			
2 rangs de pavés			
Bordure en bois			
Bordure surélevée			
Équipements conservés			
Bordure T2 + cariveau CS2			
Bordure T2			
Bordure A2 + cariveau CS2			
Bordure A2			
Cariveau CC1			
Bordure I2			
Bordure P1			
		Divers	
		Châssis	
		Trille des travaux	

Débutera début juillet, la 2ème tranche des travaux de restructuration du centre ville.

Cette opération consistera à la réfection des trottoirs, des bordures et de la chaussée

Le stationnement sur le parking des écoles sera revu et amélioré.

Une attention particulière sera portée au cheminement piéton et à la sécurité :

- un plateau surélevé sera réalisé devant les écoles ;
- le carrefour de la rue des anciens combattants AFN et de la Côte St Georges sera traité afin de sécuriser le passage des piétons.

Cette 2^e tranche de travaux est estimée à 470 000 €.

Régime des priorités dans le centre-ville

La route départementale n°133 traversant toute la commune, est prioritaire sur toutes les voies adjacentes comme l'indique le panneau en entrée d'agglomération.

Suite aux travaux de centre-ville et afin de réduire la vitesse sur cette voie, le Conseil Municipal a décidé de modifier le régime de priorité.

La RD 133 ne sera plus prioritaire en agglomération dès signature de l'arrêté (le panneau en entrée de ville devra être déposé). La priorité à droite devient la règle le long de cette voie.

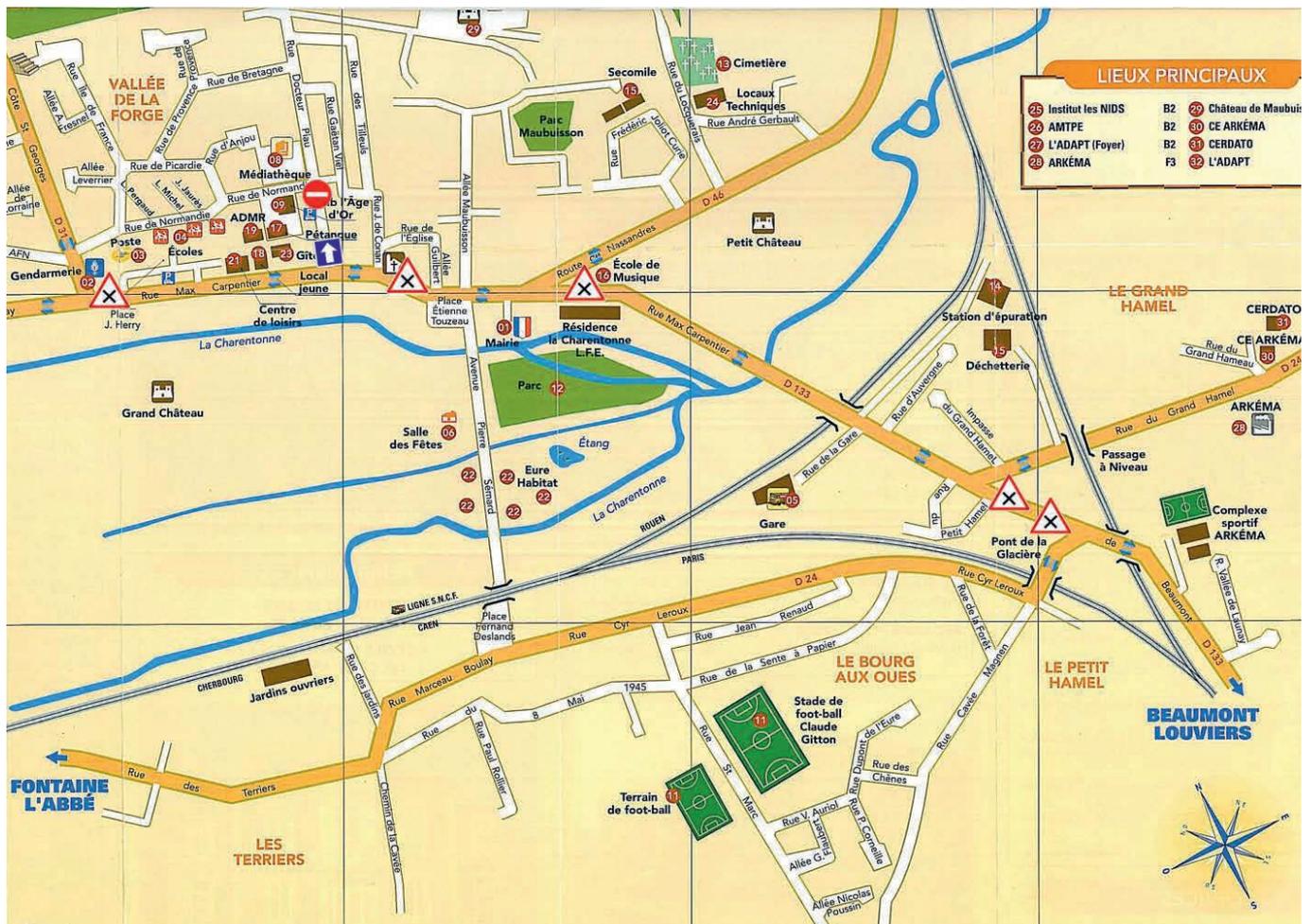
Sont concernées par ces changements :

- Rue du Grand Hamel – RD 24 (accès Arkema)
- Route de Nassandres – RD 46 (Petit Nassandres)
- Rue Judith de Conan/place de l'Eglise
- Côtes Saint-Georges – RD 31
- Pont de la Glacière – RD 24

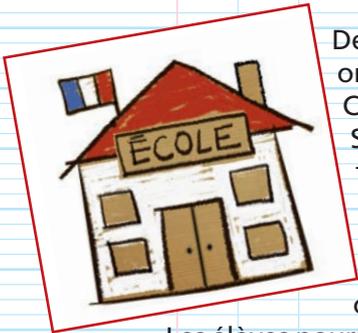
Ne sont pas concernées et gardent le régime actuel :

- Rue d'Auvergne – considérée comme une impasse – « Cédez le passage »
- Allée Maubuisson – considérée comme une impasse – « Cédez le passage »
- Les sorties des parkings – « Cédez le passage »
- Avenue Pierre Sémard – « Stop »
- Rue de la Gare – voie privée – « Cédez le passage »

Autre changement, la rue du Docteur PIAU passera en sens unique en direction de la médiathèque. Un panneau d'interdiction sera installé juste après le parking du Mutant. Ce nouveau régime de priorité sera appliqué dès cet été.



Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire



Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE. (Organisation de Coopération et de Développement Economique).

Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine et à alléger la journée de classe.

Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagnera d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16 h30 au moins.

Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, ou artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 24 janvier 2013 fixe de nouveaux principes, qui devront être mis en œuvre à la rentrée 2013 : l'étalement des 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur neuf demi-journées, incluant le mercredi matin, une journée de classe de maximum 5 heures 30 et une demi-journée de maximum 3 heures 30.

L'ajout de 3 heures de classe le mercredi permettra d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes. Des activités pédagogiques complémentaires aux heures d'enseignement seront organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leur apprentissage, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école.

● Des expériences positives déjà menées dans certaines villes françaises

Un certain nombre d'écoles ont expérimenté une semaine de neuf demi-journées de classe incluant le mercredi. Ces expérimentations ont été menées dans des villes de grande ou moyenne taille ou en milieu rural (comme la commune de Conches) et les résultats ont été concluants : des élèves moins fatigués et plus attentifs, grâce à une plus grande régularité sur la semaine, des journées moins lourdes et un équilibre harmonieux entre apprentissages, activités sportives ou culturelles et temps de récupération.

● Vais-je devoir changer le mode de garde de mes enfants ?

Non, car les élèves dont les familles le souhaitent demeureront pris en charge au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de classe (16 h 30). Les familles auront même moins de temps de garde à organiser puisque celles qui font actuellement garder leurs enfants le mercredi matin n'auront plus à le faire.

● Les activités périscolaires sont-elles obligatoires ?

Celles-ci sont facultatives, mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

● Mon enfant pourra-t-il continuer à pratiquer des activités extrascolaires le mercredi matin ?

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, les 24 heures d'enseignement seront dispensées sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin. Cette matinée de classe du mercredi constituera donc un temps obligatoire pour tous les élèves.

● Mon enfant en maternelle pourra-t-il continuer à faire la sieste ?

A l'école maternelle, la journée sera organisée de manière à permettre aux enfants des « toute petites » et « petite sections » de faire la sieste après déjeuner, comme ils le font déjà aujourd'hui.

La sieste répond en effet à un besoin physiologique fondamental des jeunes enfants.

Réforme des rythmes scolaires à l'école primaire

La commune de Serquigny souhaite mettre en application ce nouveau décret dès la prochaine rentrée scolaire. Après consultation des deux équipes d'enseignants maternelle et élémentaire, de la commission scolaire, des deux conseils d'école et l'approbation du Conseil Municipal en sa séance du 27 mars 2013, la commune de Serquigny mettra en application ce nouveau décret dès la prochaine rentrée.

● Fonctionnement de l'école Primaire

Pour participer au temps libre éducatif une inscription sera nécessaire. L'enfant pourra choisir sur une période donnée, 4 activités par ordre de préférence.

L'enfant pourra changer d'activité chaque jour de la semaine.

● Emploi du temps de l'école Élémentaire

Afin d'optimiser le temps libre et le temps d'enseignement tout en respectant l'intérêt de l'enfant, l'emploi du temps sera basé sur :

- 1 heure de temps libre éducatif en fin d'après midi sur les lundis/mardis/jeudis/et vendredis
- 24 heures d'enseignement
- 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires (soutien) à l'Education Nationale réparties en 2x60 minutes pendant 18 semaines, d'octobre à mars les lundis et jeudis.

● Emploi du temps de l'école Maternelle

Afin de respecter les mêmes objectifs et horaires au niveau des deux écoles et toujours dans l'intérêt des enfants, l'emploi du temps est basé sur le même schéma qu'en élémentaire.

L'activité pédagogique complémentaire à la maternelle se fera sur 2x30 minutes pendant 36 semaines.

Les enfants seront ensuite récupérés sur le temps libre éducatif.

● Tableau des horaires hebdomadaires pour l'école maternelle et élémentaire

Horaires	Lundi	Mardi	mercredi	jeudi	vendredi
6h45/8h35	Accueil périscolaire				
8h45/11h45	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
11h45/13h15	Pause repas	Pause repas		Pause repas	Pause repas
13h15/15h30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
15h30/16h30	Temps libre éducatif	Temps libre éducatif	Centre de loisirs	Temps libre éducatif	Temps libre éducatif
16h30/18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Les activités sportives, de musique et d'informatique se feront aussi bien sur le temps libre éducatif que sur le temps scolaire, de même que la lecture plaisir à la médiathèque.

L'apprentissage de la natation sera maintenu sur le temps scolaire.

Six enseignants sont volontaires pour participer à l'aide aux devoirs qui se fera sur le temps libre éducatif avec un maximum de 15 élèves. D'autres enseignants se proposent pour intervenir en sport et activité théâtre et arts plastiques.

● Activités proposées à l'école élémentaire

Groupe 1 : Sport Groupe 2 : Arts plastiques Groupe 3 : Lecture plaisir Groupe 4 : Aide aux devoirs
 Groupe 5 : Loisirs créatifs Groupe 6 : Multimédia Groupe 7 : Jeux de société Groupe 8 : Jeux collectifs

● Activités proposées à l'école maternelle

Groupe 1 : Evolution Groupe 2 : Arts plastiques Groupe 3 : Lecture plaisir Groupe 4 : Jeux de société
 Groupe 5 : Langue vivante Groupe 6 : Loisirs Créatifs

● **A l'automne** dernier, tous les élèves ont participé à une opération « **Nettoyons la nature** », munis de leur sac vert, ils ont parcouru notre commune à la chasse aux déchets. En mai dernier, une sensibilisation de l'ensemble des élèves de l'école sur le recyclage et les déchets putrescibles était réalisée en partenariat avec le SDOMODE (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure).



● **En mars** les élèves de l'école maternelle ainsi que les élèves de CP ont fêté tous ensemble « **Carnaval** ».

● **Le lundi 6 mai**, avec le concours de la Brigade motorisée de la Gendarmerie Nationale de Courbépine, les élèves de CM2 de Mme DESPRES ainsi que quelques élèves de CLIS ont reçu un enseignement théorique et pratique des règles élémentaires de Sécurité et de circulation.

● **Vendredi 17 mai 2013**, les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 accompagnés de leur professeur, Mmes TISSIER-EVRARD, COUTURE et DESPRES se sont rendus au **Château de Beaumesnil**. Les élèves ont pu découvrir un magnifique intérieur meublé et apprécier le musée de reliures anciennes avant de se promener dans le parc de 50 hectares et les jardins à la française.



● **Le jeudi 30 mai dernier**, c'était le tour des élèves des classes de CLIS, CP, CE1 également accompagnés de leur professeur Mmes NOCTURE, BOULANGE, HAAS et SIBOUT de visiter **Le Château de Blanc-Buisson**. Cette demeure féodale dont les origines remontent à la fin du XIII^e siècle a subi très peu de transformations, et est restée un remarquable témoignage d'une architecture à la fois de défense et de résidence et l'un des plus anciens monuments de la région.

Construit sous le règne de Philippe le Bel en 1290, il est sans doute l'un des derniers vestiges de cette architecture à la fois civile et militaire de l'après Moyen-Age dans le Pays d'Ouche (sud du Pays Risle-Charentonne).



● **Le 4 juin**, randonnée jusqu'au **Haras du Bois Hubert** à Fontaine La Soret pour les élèves des classes de CLIS et CM2. Visite du domaine et participation des enfants aux activités du Haras.



● **Vendredi 7 juin** c'était l'intervention d'un **musicien médiéval** pour l'ensemble des classes de primaires.

● C'est également le **7 juin**, que les 25 élèves de la classe de Mr GORDIEN visitaient la **caserne des pompiers** de Bernay.



● **Rappelons** également que les élèves du CE1 au CM2 se rendent plusieurs fois dans l'année à la **piscine** de Bernay pour apprendre à nager ou se perfectionner et que tous les enfants se rendent une fois par mois à la **médiathèque**.

Toutes les sorties et activités des écoles sont prises en charge en quasi totalité par la municipalité de Serquigny.

Le club de l'âge d'or Serquigny – Launay

Nos aînés sont réunis en association sous la « houlette » de M. Moïse ALLEAUME, leur Président, et se rencontrent pour garder le lien tous les jeudis après midi à la Médiathèque.

Qu'ont-ils fait au cours de l'année 2012 ?

Il y a eu :

- **En janvier**, l'assemblée générale du club avec 54 personnes présentes et le partage de la galette des rois.
- **En mars**, dégustation de crêpes maison avec du cidre, le jeudi de la mi-carême.
- **En avril**, démonstration des jeux de société aux enfants de la garderie et goûter offert par le club.
- **Juin**, journée de la forme le 13 juin à Thiberville avec la participation de 29 personnes.

Voyage en Baie de Somme, le 20 juin 2012 pour 34 personnes :

Le rendez vous étant donné devant la médiathèque, nous sommes partis avec un beau temps, le cœur plein de joie vers 7h30.

Arrivés dans la matinée dans la charmante cité de Saint-Valéry-sur Somme, nous avons flané et fait quelques emplettes en attendant midi.

Nous embarquons à bord du « Commandant Charcot » pour une ballade très agréable au cœur de l'estuaire de la Somme.

A 13 heures, le déjeuner nous attendait à Saint-Valéry-sur-Somme.



Le Commandant Charcot

L'après midi rendez vous nous est donné à la gare du Crotoy à bord du chemin de fer à vapeur.

Un sifflement et nous voici propulsés un siècle en arrière pour un voyage hors du temps, en passant à travers champs et marais, nous découvrons tous les charmes verdoyants de la Baie de Somme.

De retour dans la soirée, nous étions fatigués mais heureux d'avoir passé une bonne journée ensemble.



- **Juillet**, nous avons fêté les 90 printemps de Melle Raymonde COINTET.

- **En octobre** : on pouvait compter sur la présence de 11 personnes à la semaine bleue.

Nous avons fêté les 90 printemps de Mme Henriette TECO.

Le 18 octobre, repas annuel au moulin de la Marigottière à Notre Dame du Hamel : 42 personnes avaient répondu présent.

- **Décembre** : Goûter amélioré du jeudi de Noël concocté par Nicole

L'UNRPA

- **Notez dans vos agendas les prochains rendez vous que vous donnent les membres de l'association :**

Samedi 28 septembre (le midi) Buffet campagnard suivi d'un loto à la salle des fêtes.

Dimanche 27 octobre 2013 Sortie au cabaret « Les enfants terribles » à Elbeuf.

Samedi 23 novembre (le midi) Repas Beaujolais nouveau.

Pour tout renseignement contacter Mme Rosa QUIER Tel : 02 32 44 14 31



La médiathèque numérique

Le Conseil Municipal a signé récemment une convention concernant la Médiathèque Numérique de l'Eure.

C'est un service gratuit proposé par la Médiathèque départementale de l'Eure. Cette offre, développée par la société CVS, permet un accès à des ressources numériques diversifiées. Elle peut être utilisée dans l'espace multimédia de la Médiathèque de Serquigny ou directement depuis votre ordinateur personnel, votre tablette (sauf iPad) ou votre smartphone connecté au web.

Cette offre comprend :

- des livres récents en ligne (albums jeunesse, livres audio, bandes dessinées...)
- musique (artistes locaux et bientôt la Cité de la musique et des playlists)
- VOD – vidéo à la demande – (fiction, documentaire, cinéma pour enfants)
- autoformation (apprentissage des langues, code de la route, formations multimédias, aide aux devoirs...)
- un espace jeunesse (livres, jeux, cinéma...)

La Médiathèque Numérique fonctionne avec un système de jetons (gratuits pour l'utilisateur). Vous disposez de 50 jetons par mois que vous pouvez utiliser sur les différents documents disponibles (Jetons renouvelables chaque mois pendant un an).

● Comment accéder à la médiathèque numérique ?

Rien de plus simple : il suffit de vous inscrire auprès de l'équipe de la médiathèque. Un identifiant et un mot de passe vous seront ensuite attribués.

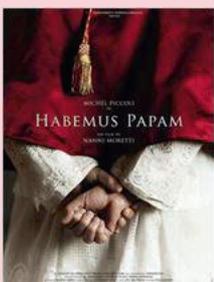
Dés lors vous pourrez vous connecter depuis votre domicile à l'adresse suivante : <http://stream.cvs-mediathèque.com/>

- **Vous trouverez des rubriques telles que :**
L'autoformation (correspondant à l'espace «savoir »)
Cet espace permet l'apprentissage d'une langue étrangère (l'anglais, l'espagnol, le chinois...), le code de la route, une remise à niveau en orthographe et en grammaire, des cours de piano ou un logiciel informatique comme Photoshop.



Pour l'autoformation, il faut s'adresser au personnel de la Médiathèque pour se voir attribuer un bonus ou un « bon savoir », car cet espace peut requérir un nombre de jetons supérieur à 50 par mois. Chaque utilisateur a droit à « un bon savoir » par semestre.

● Des films ...



Des BD ...



L'ESPACE JEUNESSE

Vous y trouverez 4 rubriques : le cinéma, la musique, les histoires et les jeux



Programme d'animations à la médiathèque de juillet à août 2013

La médiathèque sera ouverte tout l'été aux horaires habituels :

L'entrée est libre et la consultation des documents sur place est gratuite.

Des animations gratuites et ouvertes à tous auront lieu de Juillet à Août hors les murs de la médiathèque.

● **Perrine POULIQUEN** proposera aux enfants et à leurs parents des lectures estivales dans le parc de la commune (juste derrière l'Hôtel de Ville) les samedis 6 et 13 Juillet, 24 et 31 Août, de 14h à 16h. Cette animation sera annulée en cas de mauvais temps. Au menu : histoires de loup, d'ogres et de crocodiles...



● Dans le cadre du « Mois du film documentaire », rendez-vous le jeudi 21 novembre 2013, à 20h30, à la médiathèque pour assister à la projection du documen-



taire « Ecchymoses » de Fleur ALBERT (durée : 1h 40mn) Synopsis : « L'infirmerie scolaire est un refuge intéressant à observer, où peuvent se dire le malaise scolaire, familial ou personnel tout autant que des questionnements cocasses ou graves sur la vie quotidienne, la famille, l'amour, l'école, la société... À travers le travail quotidien d'Annick, infirmière scolaire en milieu rural, le film propose une chronique de l'adolescence dont l'infirmerie est le théâtre unique et privilégié ».



● **La conteuse Micheline LESIEUR** invite petits et grands à partager un moment magique : « L'heure du conte de Noël » le samedi 21 décembre 2013, à 15h, sur réservation au 02.32.47.41.62.

● **Information**
Dès septembre 2013, la médiathèque participera activement au « temps libre éducatif des enfants » dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Elle accueillera 2 groupes d'enfants autour de « la lecture plaisir » et de « l'informatique » entre 15h30 et 16h30, 4 jours par semaine. Les horaires d'ouverture au public seront alors modifiés.

Salon de l'artisanat en avril



« Le coin des couturières »



« Qui n'a pas son bijou ? »

Cafe-concert poétique en avril



« L'atelier Méluzines et l'ensemble Muzes interprétant Clarisse au pays du Swing »



« La tortue et les 2 canards, fable de La Fontaine, interprétée par les élèves de l'atelier Contes »



« La chorale Muzaika et les Méluzines sous la direction de Berthie Wiel Chef de chœur »



« Le chat, la belette et le petit lapin »

● Vendredi 12 juillet

à 20h45 Spectacle gratuit à la Salle des Fêtes offert par la municipalité suivi d'un feu d'artifice à 23 h tiré dans le parc municipal.

Spectacle des Vrais Branchés « La Croisière People »

C'est un fait, beaucoup de nos idoles reviennent avec des albums de reprises et ça marche très fort ! La clé de ce succès incontestable tourne autour des chansons. Ce sont elles les vraies stars, on les aime et on reprend en chœur.

La croisière people offre cette opportunité, agrémentée d'une bonne dose d'humour, d'impertinence et de bonne humeur communicative !

Parmi les invités fictifs de l'humoriste imitateur de la troupe, citons Patrick Bruel, Michel Drukker, Stéphane Bern, Régis Laspallès, Pascal Obispo, Bénabar, sans oublier Jean-Pierre Coffe, Jean-Paul Belmondo,



Jean Gabin et Michel Galabru avec les inoubliables gendarmes de Saint Tropez.

De quoi réveiller les bons souvenirs, régaler les zygomatiques et passer un bon moment.

● Samedi 13 juillet

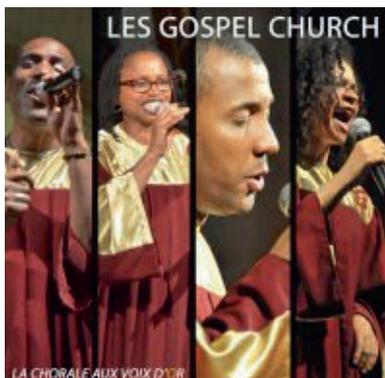
à partir de 12h30 Repas champêtre organisé par le Comité des Fêtes animé par le DJ Pierre et Gisèle (inscription tel : 02 32 45 20 90)

Prix 13 € pour les adultes et 7 € pour les enfants de moins de 12 ans, apéritif et café offerts, buffets à volonté.

● Dimanche 14 juillet

Spectacles gratuits à la Salle des Fêtes offert par le Comité des Fêtes

15h **Spectacle Cabaret « KESSY SHOW »**



17h « **Chants Gospel interprétés par les choristes du groupe Gospel Church** »



Acces gratuit pour les enfants aux structures gonflables l'après- midi du dimanche 14 juillet

L'entente cycliste de Serquigny



Le vainqueur de la catégorie Départemental 1 et 2 fût Florian BLOQUEL du club de l'UC Enverneu et celui de la catégorie Départemental 3 et 4 fût Frédéric TOUMIRE du Vélo club de ROUEN, à noter que Fabrice BUISSON représentant le club de Serquigny termina 2^e de la catégorie D3 /D4.

Présentation de l'effectif 2013 le 6 avril
14 nouveaux licenciés dont deux féminines, Gaëlle et Cassandra sont venues renforcer le club pour cette nouvelle saison.

L'entente Cycliste de Serquigny a organisé sa traditionnelle course annuelle dans notre commune le dimanche 14 avril dernier. De nombreux coureurs avaient pris part à cette course ouverte aux départementaux 1, 2, 3 et 4.



Football club de Serquigny-Nassandres



L'équipe 1ère Séniors

4 ans après la descente, l'équipe 1ère Séniors retrouve la promotion d'honneur et ceci 5 journées avant la fin du championnat, ce qui accentue encore la performance de l'équipe.

Les joueurs s'offrent une deuxième montée en 2 ans. L'équipe 2 Séniors, finit 2^e de son championnat accède à la Promotion 'Excellence'.

Les U18 finissent 1^{er} de leur groupe et montent en



L'équipe 2 Séniors

Première division.

Les U 15 en font de même et accèdent à la Première division.

L'équipe des U13 monte également de catégorie et jouera en 1ère série, l'année prochaine.

Nous adressons toutes nos félicitations aux joueurs, entraîneurs, dirigeants et bénévoles pour ces excellents résultats.



U18



U13



U15



U11

L'AS Carsix Handball



● **HISTORIQUE** : L'AS Carsix Handball a été fondée en 1968 par l'instituteur du village, M. WATRIN, à la demande des jeunes de la commune. Elle comptait alors 1 équipe et 13 licenciés qui s'entraînaient sur le sable de la cour de l'école, à Evreux ou Pont Audemer puis à partir des années 70 à Bernay. Les résultats ne se font pas attendre, les pionniers

du hand à Carsix enchaînent les titres de champions de l'Eure, avant de découvrir le niveau régional.

Cela suscite des vocations et apparaissent assez vite la 1ère équipe féminine (1972) et les premières équipes jeunes. Là encore les premiers titres ne tardent pas, en 1975, les cadets sont champions de l'Eure, remportent la Coupe de l'Eure et atteignent les 1/2 finales de Championnat de Normandie, les féminines sont également championnes de l'Eure.

L'année de ses 10 ans, l'ASC compte 6 équipes et 70 licenciés. Dans les années 80, l'équipe fanion évolue en Régional 2, le club approche les 100 licenciés. Le

soutien des communes voisines, des artisans et commerçants permet au club de continuer son développement.

En 1991, les cadets remportent la Coupe de l'Eure, sont champions de Normandie et atteignent les 1/4 de finale des championnats de France ! Après avoir remporté quelques Coupe de l'Eure à la suite, l'équipe fanion est championne de Régional 2 en 1995. La saison suivante les cadets sont champions de Normandie !

En 1998, le club fête ses 30 ans, l'esprit du club se maintient au fil des saisons grâce à la volonté et au dévouement indéfectible des dirigeants bénévoles qui se sont succédés. La passion est toujours présente mais le bénévolat s'essouffle et la question du gymnase se pose de plus en plus, les effectifs du club sont en régression.

L'inauguration du gymnase intercommunal, à Serquigny, en 2004, va donner un grand bol d'air à notre club qui dispose enfin d'un toit ! L'histoire continue, les jeunes font leur retour et le club peut de nouveau se tourner vers l'avenir. Depuis 2009, l'ASC emploie un éducateur sportif afin de mener un projet sportif et éducatif, porteur de valeurs.



● **AUJOURD'HUI** : L'AS Carsix fête cette saison son 45ème anniversaire, elle compte près de 250 licenciés dans 8 catégories. L'équipe fanion a obtenu l'accession en Régional 2 et s'est qualifiée pour les finalités régionales et la finale de Coupe de l'Eure, déjà remportée en 2009, 2011 et 2012. Le hand féminin a le vent en poupe, le club a atteint les 100 licences féminines cette saison et les seniors ont atteint les 1/16^e de finale de la Coupe de France départementale.

L'AS Carsix confirme ses ambitions de développement et de promotion du handball, particulièrement en direction des plus jeunes. Le club est ouvert à tous, filles et garçons, pour une pratique compétitive ou loisir ! A partir de 5 ans avec l'activité « Mes Premiers Pas » puis de manière évolutive avec le « Mini-Hand » et les catégories -9ans, -11ans, -13ans, -16ans, -18ans et seniors.

Des formations sont proposées aux joueurs, aux arbitres ou encore aux entraîneurs sans qui rien n'est possible.

L'appartenance du Club à l'élite départementale lui vaut la reconnaissance et le soutien du Comité de l'Eure de Hand-ball ainsi que des responsables de la jeunesse et des sports. L'AS Carsix compte aujourd'hui sur une équipe de 30 bénévoles très présents sur les terrains mais aussi en dehors avec les manifestations extra-sportives (loto, dîner dansant, Assemblée Générale, déplacements pour des matchs de haut-niveau...).

Nous profitons de cette tribune pour remercier tous ceux qui font l'AS Carsix : joueurs, bénévoles, supporters, communes et sponsors ! Nous vous donnons rendez-vous au gymnase intercommunal pour la saison 2013/2014 !

RENDEZ-VOUS POUR LA SAISON 2013/2014

Dimanche 1er septembre : Assemblée Générale

Samedi 7 septembre : Porte Ouverte

Contact : PIQUENOT Benjamin 06 84 34 75 36

Internet : <http://ascarsix.sport24.com>



Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée au public	8h30 – 12h	Fermée au public	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée

Rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY
Tél. : 02 32 44 10 15 Fax : 02 32 44 76 84 Email : mairie@serquigny.fr

PERMANENCES :

Monsieur le Maire **le samedi de 10 h à 12 h**
ACPG-CATM-TOE **le dernier samedi du mois de 11 h à 12 h**
Vente des tickets de cantine :
lundi après-midi, vendredi toute la journée et samedi matin

ENVIRONNEMENT

Les ordures ménagères sont collectées le mardi et vendredi matin avec un décalage d'une journée en cas de jour férié.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi : 14 h - 17 h
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 17 h
Jeudi : 10 h - 12 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi : 14 h - 18 h
Mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h
Jeudi : 10 h - 12 h
Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Tri sélectif : ramassage des déchets ménagers recyclables (sacs jaunes) tous les vendredis

Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme LESUEUR 02 32 44 12 00

Ecole primaire Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte **le matin à partir de 6 h 45,**
le soir jusqu'à 18 h 30

Véolia Eau Beaumont le Roger 0 811 900 800

EDF GDF Bernay 0 810 027 028

Dépannage Gaz 0 810 433 027

Dépannage EDF 0 810 333 027

Bureau de poste 02 32 43 76 10

Ouvert au public **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 15 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.**

Départ du courrier en semaine à 16 h, le samedi à 12 h.

Gendarmerie 02 32 44 10 17

Ouverture le mardi, jeudi et samedi de 14 h à 18 h.

SNCF 0836 676 969

Guichet de la gare de Serquigny ouvert **du lundi au vendredi de 5 h 45 à 12 h 15 et de 12 h 40 à 18 h 50 ; le samedi de 6 h 30 à 11 h 45 et de 12 h 55 à 19 h 15 ; le dimanche et les jours fériés de 10 h à 13 h 15 et de 15 h à 19 h 45**

(sous réserves de modifications par la SNCF)

Pour tous renseignements : Aléorégion

Tél : 0825 000 276 (0,15€/mn)

SANTÉ

Médecine générale

Dr Eric BOURGEOIS 02 32 44 10 05

5, rue de Normandie

Dr Michel DESEINE 02 32 25 59 39

35, rue Max Carpentier

Chirurgien-dentiste

Dr Laurent GAUTIER 02 32 44 13 64

1, avenue Pierre Sépard

Infirmières

Mme MEGRET, Mme BACKX,

Mme MUTTI, Mme BOURY

33, rue Max Carpentier 02 32 46 51 34

Mme Evelyne BOUCHARD

3 place Etienne Touzeau 02 32 45 12 19

Kinésithérapeute

M. Krzyszof WOJDYLO 02 32 44 61 83

15 rue de Normandie

Pédicure podologue

Mme Sophie LAISNEY 02 32 58 61 38

33, rue Max Carpentier

Taxis-ambulances Serquigny

Rue de Picardie 02 32 44 10 69

Pharmacie

A .MONTRON 02 32 44 14 75

Rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30 le samedi

TOURISME LOISIRS

Gîte d'étape de Serquigny : informations et réservations à la mairie de Serquigny

Tennis-municipal : inscriptions et réservations auprès de M. Eric LEFEBVRE (tel : 02.32.44.17.64)

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15

Pour les Possesseurs de portables

Composer le 112

SAMU SOCIAL 115

Allo Enfance Maltraitée 119

Centre d'information Droits des Femmes :

02 32 33 44 56



Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR):

Aides ménagères pour les personnes âgées, travailleuses familiales pour les mères de famille, auxiliaires de vie pour les handicapés,

02 32 43 46 61 / 02 32 39 80 80

Permanences au 11 rue Max Carpentier tous les mercredis de 14 à 16 h

LA MÉDIATHÈQUE

Tel : 02 32 47 41 62

Responsable : Perrine POULIQUEN

Ouverture

Mardi de 16 h à 18 h

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Vendredi de 16 h à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Les rendez-vous de la Mission Locale Ouest de l'Eure à la médiathèque de Serquigny

les mardis de 14 h à 16 h 30 et

les mercredis de 14 h à 16 h 30

Pour toute information :

Mission Locale de Bernay : 02.32.43.36.80

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RISLE CHARENTONNE

Bureaux :

11 rue de Normandie 27470 Serquigny

Tél : 02 32 45 77 77 - Fax : 02 32 43 10 52

Email : cc.risle.charentonne@wanadoo.fr

Ecole de musique :

02 32 46 41 29 ou 06 75 26 46 25

Relais parents assistantes maternelles

Information au secrétariat de la communauté de communes ou au 06 89 87 46 49

Centre de loisirs : 02 32 46 46 91

Ouverture les mercredis et vacances scolaires (sauf vacances de Noël) de 7 h à 18 h.

Gymnase : rue Jean Brault

Information au secrétariat de la communauté de communes au 02 32 45 77 77.

SPANC : 06 75 26 03 40

Ce trente sixième numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune. Il a été réalisé par les membres de la commission information. Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en mairie à l'attention de Eric LEFEBVRE

Bienvenue à Serquigny à nos nouveaux commerçants et artisans



LA CASE A PIZZA II « Un petit coin d'Italie »

Sarah PARMENTIER

32 rue Max Carpentier 27470 Serquigny

Tel : 02 32 47 13 92

Ouverture tous les soirs même les lundis et jours fériés

Heures d'ouverture de 17 h à 21 h du lundi au jeudi

De 17 h à 21 h 30 du vendredi au dimanche